



Dentiste et Parjure Facebook

Par **Natacha Marlot**, le **14/08/2018** à **10:52**

Bonjour,

Mon fils (Majeur) a fait soigner une dent et n'as pas effectué la totalité du règlement (que je devais faire pour lui).J ai eu un chèque refusé, c'est regrettable et je reconnais mes tords.

Au lieu de m'envoyer un courrier le Dentiste a fait une publication Facebook en nous traitant de voleurs ET en précisant nos noms.

J'ai screenshot la page.

Est ce une violation du secret Médical ?

Etant infirmière, il me semble que oui !!!

CDOC75 fermé jusqu'au 30 aout at je les contacte après.

Merci de vos conseils.

Par **youris**, le **14/08/2018** à **17:54**

bonjour,

ce n'est pas une violation du secret médical mais peut-être une atteinte à votre vie privée.

mais faire un chèque sans provision vous expose à des frais bancaires et à une éventuelle inscription dans un fichier de la banque de france.

avez-vous régularisé votre dette auprès de ce dentiste ?

salutations

Par **tomrif**, le **14/08/2018** à **18:32**

bonjour,

vous traiter de voleurs, c'est diffamatoire. il est donc possible d'agir sur ce fondement. après, c'est conseillé de prendre un avocat spécialisé pour une telle démarche donc cela coute.

Par **miyako**, le **15/08/2018** à **21:57**

Bonjour,

C'est une atteinte à la vie privée en vertu de l'article 9 du code civil .le juge peut vous accorder des dommages et intérêts ,en référé devant le T.I. ,c'est gratuit et sans avocat. amicalement vôtre

suji KENZO